

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AUTORISATION D'EXECUTION DES TRAVAUX VALANT PERMIS DE CONSTRUIRE RELATIVE AU REPLACEMENT DE LA TELECABINE DES CHENUS

Par arrêté municipal n°142-2024 en date du 16 avril 2024, Monsieur le Maire de la commune de Courchevel a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'Autorisation d'Exécution des Travaux valant Permis de Construire relative au remplacement de la télécabine des Chenus soumise à étude d'impact.

Monsieur Philippe NIVELLE a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Luc DECOURRIERE en tant que commissaire enquêteur suppléant par décision du 27 mars 2024.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de trente-deux (32) jours du mardi 21 mai 2024 au vendredi 21 juin 2024 inclus (17h00) à la Mairie de Courchevel (à Saint-Bon – Chef-lieu) aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, excepté les jours fériés et jours de fermeture exceptionnels ainsi que le dernier jour de l'enquête publique).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et, soit consigner ses observations sur le registre d'enquête à disposition du public, soit les adresser par écrit à : Monsieur le commissaire enquêteur - «TK CHENUS» - Mairie de Courchevel - 228, rue de la Mairie – Saint-Bon - 73 120 COURCHEVEL. Durant la période d'enquête, il sera également possible pour toute personne souhaitant faire part au commissaire enquêteur d'observation de manière dématérialisée de l'adresser électroniquement à enquete-publique-5364@registre-dematerialise.fr ou la déposer directement sur le registre dématérialisé à <https://www.registre-dematerialise.fr/5364>.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Mairie de Courchevel dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le dossier, complété régulièrement des observations transmises par voie électronique, sera également téléchargeable sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5364> ainsi que sur le site internet de la Mairie de Courchevel : www.mairie-courchevel.com.

Un poste informatique sera mis à disposition du public, en Mairie (à Saint-Bon), aux jours et heures d'ouverture susmentionnés, à partir duquel les différentes pièces du dossier seront consultables.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Courchevel, au Chef-lieu (Saint-Bon) **le lundi 27 mai 2024 de 14h00 à 17h00, le mercredi 12 juin 2024 de 09h00 à 12h00 ainsi que le vendredi 21 juin 2024 de 14h00 à 17h00.**

A l'issue de l'enquête publique, le registre sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Son rapport et ses conclusions motivées seront transmis à monsieur le Maire de Courchevel dans un délai d'un (1) mois à l'expiration de l'enquête et en copie à monsieur le Président du Directoire de la « Société des Trois Vallées » en sa qualité d'exploitant du domaine skiable et responsable du projet et au Président du Tribunal Administratif de Grenoble. Ils seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Courchevel ainsi qu'à la Préfecture de la Savoie aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant une durée d'un (1) an à compter de la fin de l'enquête publique. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Mairie de Courchevel.

Toute information relative au dossier et à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès du Service Urbanisme, Aménagement et Affaires Foncières de la mairie de Courchevel ; étant précisé que le responsable du projet est le représentant de la SAEM « Société des Trois Vallées », société exploitante du domaine skiable.